

PAGE

1

09FA0077



SARL CANAL SUD CORSICA

15 BD BENIELLI LES GENETS BP 823

20192

AJACCIO.

Tél Fax

: 0495504451 : 0495504457

Capital

: 10000

R.C.S

: 488 886 797 AJACCIO

SIRET

: 48888679700015 APE : 922A

TVA Intracommunautaire#R3348888679700015

MODE DE RÈGLEMENT

Chèque à reception

20000

PALAOS LANTIVY

30/08/2009

ECHÉANCE

DATE

30/08/2009

CONSEIL GENERAL CORSE DU SUD

AJACCIO

N/Id CEE: FR3348888679700015

V/Id CEE:

Facture N°:

CLIENT

CG2A

Références:

Réf.	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	P.U. H.T.	MONTANT
				MONTANT H.T
0001	transports scolaires	1.000	3844.000	.3844.00
	Ajaccio et Grand Ajaccio Sartène			
	Propriano Cargèse Porto-Vecchio Sud Corse	discourse and the same of the		757.00
	Bonifacio			
	Campagne publicitaire de 21 jours □ Du 19 août au 8 septembre 2009□ 168 messages de 30 secondes□			
0001	FRAIS TECHNIQUES	1.000	75.000	75.00
	Service Cail Spault			
				ŷ.

Remarque:

BASES HT	MT TVA	% TVA	TOTAUX		
3919.00	768.12	19.60	H.T. : 3919.00 T.V.A. : 768.12		

TOTAL TTC	ACOMPTE
4687.12	0.00



Recop. finances

OBJET	DECISION	60CINTS	MONTANT	N° FACTURE	FACTURE	SERVICE FAIT	MANDATEMENT CD2A	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS ALTA FREQUENZA	PIECES FOURNIES PAR ALTA FREQUENZA	PIBCES NECESSAIRES AU MANDATEMENT
PESTIVAL DE LA BD 2017	COURRER 09/06/17	ASS CASE & BULLE	24 000 €	PAS D3 Nº	11/12/2017	Absence de certification du service fait		Absence de commande claire et de service fait + mentions obligatores ne figurant pas sur la facture (numéro de facture et mentions relatives à la TVA - assujatissement, exonération, franchise)	a guarda a la estadoria	Documente ayant pour objet de prouver le service fait et facture numéroide ne comportant pas la mestilos "service fait"	Certification du service fait sur facture conforme
COMMUNICATION 2012	MAPA 2012/0412	CANAL SUD CORSICA De You	62 750 E	127,0106	20/12/2012	scrvice fait	B1556 Mandet 12993 du 07/08/13 pour 48686 portant los références 307A0166. LL P. H. LOG	Manque délibération et délégation de signature + respoct des règles de publicité + créance prescrite seuf acte interruptif de prescriation	Le pairment correspondrait à la facture 09FA0050. La sotalité du marché seroit dun.	Facture comportant la mention "service fait"	Délibération portant transaction et relevé de prescription
OMMUNICATION VACCIN COL	920020	CANAL SUD CORSICA	6 081,66 €	FA0157	30/09/2008	service falt		Absence de commande + créance proscrite sauf acte	/	Facture comportant la mention "service fait"	Délibération portant transaction et relevé de prescription
CAMPAGNIL BOURSES	MAILS?	CANAL SUD CORSICA	227,24 E	10FA0071	30/09/2010	service fait		Interruptif de prescription Absence de commande + créance prescrite seuf acte interruptif de prescription	minus -	Facture comportant la mention "service fait"	Delibération portent transaction et relevé de prescription
	MUIS?	CANAL SUD CORSIEN	1107/20	OSEVOOSE	30/09/2009	renkela	84375 Mendal 16969 da 07/12/09		Excture parte par le \$172A	Sans objet	Seria objet
SCOLATRIS (5)		CANAL SUD CORSICA	4 687,12 €	09FA0077	30/06/2009	service fait		Absence de commande + créance prescrite sauf acte interruptif de prescription		Facture comportant la mention "service fait"	Odifiberation portani transaction et relavé de prescription
CAMPAGNIE : S DIEPOSITIFS December 91 dec		CANAL SUD CORSICA	30 000,00 ¢	15FA0072	31/12/2015	Absence de cortification du service fait		Absence de marché écrit (obligatoire à partir de 250006HT) et de publicité libre ou adeptés (obligatoire) e	être assimilés à des devis comportant des prix HT. Elle m's précisé que la facture globale transmise récapitulait	Documents syant pour objet de prouver le service feit et facture ne comportant pas la mention "service fait" ainsi que les 4 "devis"	Certification du service fait et délibération pertant transaction
AMPAGNE DES ASSOCIATIONS		LA BOITE A COM	8 421,70 €	09FA0145	\$1/12/2009	service falt		service fait Absence de commande et da service fait + créance proscrite sauf acte interruptif de	ces presiditions.	Pacture comportant la mention "service fait"	Dálibération portant transaction et relevé du prescription
CAMPAGNENUEUE SARHEND HARE NOSTEUM	~	EXBOTTE A CONT	126770	THYOUGH	10/08/2013	Absence de certification	9107 Mandai 975 (u 18/01/14	Prescription Pacture payde pay le CD2A	Facture payée par le CD2	Gara objet	1111
VIDBO TOURNAGE	Mapa 2011/0408 .	ESPACE PRODUCTION	9 807,20 €	11FA0080	29/09/2013	, servke fall		Manque délibération et délégation de afgrainze + preuve du respect des règles de publicité + eréance prescrite sout acte interruptif de prescription. Le murche fourni semble evoir est établi positéricurement à la date des prestations réalisées.		Pacture comportant la mention *service fait*	Délibération portant transaction et relevé de prescription
ANIMATION PLATEAU RSA	MAPA 2011/0408	ESPACE PRODUCTION	777400 C	11PA0065	01/09/2011	service fult		Afanque délibération et délégation de signature + preuve du respect des règies de publicité + cedance prescrite sauf acte interruptif de prescription. Le marché fourni semila evoir été établi postérieurement à la date des prestations réfluées.		Pacture compartant le mention "service fait"	Delibération pertent transaction et relevel de prescripcion
REPORTACE PHOTO MUSEES LEVIE SARTENG	MAPA 2011/0408	ESPACE PRODUCTION	9 009,00 €	11FA0090	24/10/2011	a service fait		Manquo délibération et délégation de aignature » preuve du resport des règles de publiché « crèmere prescrite sauf acte interruptif de prescription. Le marché fourni semble avoir tét établi postérieurement à la date des prestations réfliates.		Pacture comportant la mention "service fait"	Deliberation portant transaction et relevé de prescription

Ricap. finances ex

COMMUNICATION TRANSFORMS	MAPA 2011/0408	ESPACE PRODUCTION	10 475,76 €	31FA0091	24/10/2011	service fait		Madame Lanfranchi m'a remis quatre documenta pouvant	Documents syant pour objet de prouver le service fait et	relevé de prescription Certification du service fair et différation por ant transaction
Pricing 61500	1 (1 - H)	ESPACE PRODUCTION	30 000,00 €	15FA0063	31/12/2015	Absence de certification du service fait	Absence de marché écris (Obligatoire à partis de	comportunt des prix HT, Elle na's précisé que la facture g'obals transmise récepitulait ces prestations. Il a'avère que les dates prévisionnelles de	facture na comportant pia la mention "service dell' atrisi que les d'eviz qui semblens avoir été établis cette année.	





SARL CANAL SUD CORSICA

15 BD BENIELLI LES GENETS BP 823

20192

AJACCIO

Tél

: 0495504451 : 0495504457

Fax

Capital

: 10000

R.C.S

: 488 886 797 AJACCIO

: 48888679700015

APE : 922A TVA IntracommunautaireFR334888679700015

MODE	DE RÈGL	EMENT
------	---------	-------

Chèque à reception

Facture N°:

10FA0071

	DATE	CLIENT	PAGE
John	30/09/2010	CG2A	1

CONSEIL GENERAL CORSE DU SUD PALAOS LANTIVY

20000

AJACCIO

ECHÉANCE

30/09/2010

N/Id CEE: FR334888679700015

V/Id CEE:

Références:

Réf.	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	P.U. H.T.	MONTANT H.T
0001	CREATIONS TECHNIQUES RSA	1.000	190.000	190.00
	Cait			
ji	Service Pail			
	2			

Remarque:

BASES HT	MT TVA	% TVA	тотя	MX
1 190.00	37.24	19.60	H.T. : T.V.A. :	190.00 37.24

TOTAL TTC	ACOMPTE
227.24	0.00

NET A PAYER 227.24



SARL CANAL SUD CORSICA

15 BD BENIELLI LES GENETS BP 823

20192

AJACCIO.

Tél

: 0495504451

Fax Capital

: 0495504457 : 10000

R.C.S SIRET

: 488 886 797 AJACCIO

: 48888679700015

APE :922A

TVA Intracommunautaire FR3348888679700015

MODE	DE	RÈGI	EMENT
------	----	------	-------

Virement

ECHÉANCE

20000

PALAOS LANTIVY

20/12/2012

N/Id CEE: FR3348888679700015

12FA0106

PAGE

1

CLIENT

CG2A

V/Id CEE:

Facture N°:

DATE

20/12/2012

CONSEIL GENERAL CORSE DU SUD

AJACCIO

Références:

Réf.	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	P.U. H.T.	MONTANT H.T
0001	COMMUNICATION 2012 - rime de fin d'année - Festival BD Ajaccio - Noël de la crèche départementale - Rapport d'activité 2011 - MAIA - Maison Alzheimer	1.000	52500.000	52500.00
	Service Fait			
	,			

Remarque:

BASES HT	MT TVA	% TVA	T 07	AUX
1 52500.00	10290.00	19.60	H.T. : T.V.A. :	52500.00 10290.00

TOTAL TTC	ACOMPTE
62790.00	0.00

VE	TA	PAY	FR
-	-	PAI	
			٠.,
	62	790	.00

□ (3 lignes)	T CC	The second secon	a(3) ignes).	American designation of the second of the se	St. of the plant of the base of the state of		-	1	and the state of t		The fall temperature of the state of the sta	8
Date	2		Dēsignation	Dézignation (suite) Montant HT	Montant: HT	Montant-TVA	Montant TTC	Nerde	No de mandat	Dote de validation	Date de	Nº-d'opération
05/08/2013	A	13COMMP205/1	COMMINICATION BDD FACT	COMMUNICATION BDP PACT 12FA106	4 070,22 C	2 47.77 €	4.865,00°C	1556	12993	07/08/2013		
25/11/2013	۵	13COMMP273/1	ASSO COMMERCANTS RUE FESCH FACT 13FA0080		3 200,00 €	294,00 C	2 794,00 €	2450	19979	02/12/2013		
25/11/2013.	. A	P. 13COMMP277/1	Com assistante Familiaux fact 136addes	Com assistants paullaux fact 13fa006s	S 000,00 C	980.00 C	S 960,00 C	2472	20179	03/12/2013		
				*	Marin .		12642	2				

サーノヤ

Recop. formeres

OBJAL	DECISION	SOCIETE	MONTANT	Nº FACTURE	PACTURE FACTURE	SERVICE PAIT	MANDATEMENT CD2A	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS ALTA FREQUENZA	PIECES POURNIES PAR ALTA PEROUENZA	PIECES NECESSAIRES AU MANDATIMENT
FESTIVAL DE LA BD 2017	COURRIER 09/04/17	ASS CASS IS SULLE	24 000 €	PAS DII Nº	11/12/2017	Absence de certification du service feit	12/210/2	Absence de commande claire et de service feit + mentions obligatoires ne Beurant pas sur la facture (numéro de facture et mentions relatives à la TVA - assujetissement, exonársion, franchiso)	100 000000	Documente ayant pour objet de prouver le service fait et facture numérotée ne comportant pas la mention "service fait"	Contification de service fait sur facture conforms
COMMUNICATION 2012	MAPA 2012/0412	CANALSUD CORSECA	62 790 E	12PA0106	20/12/2012	acresice fait	81556 Marviat 12993 du 67/08/13 pour 48686 portant les références 30FA0166 LL P A JOG	Manque délibération et délégation de algusiure + respect des règles de publiché + Créance prescrite senfacie	Le palement correspondrait à la facture 097 A0050, La totalité du marché sersit due.	Facture comportant is mention *service fait*	Délibération portant transaction et relevé de prescription
VIERUS O	De la	CANAL SUID CORSICA	6 081,66 €	PA0157	50/09/2008	aurvice fait		Infarruptif de prescription Absonce de commende + créance prescrite seuf scie interruptif de prescription Absonce de commende +	7	Pacture comportant la mention "service fuit"	Délibération portant impaction et relevé de prescription
CHIATIONS REA (MAILS 1	CANAL SUD CORSICA	227,34 @	10FA0071	30/09/2010	service fait	Land	Absence de commende + créance prescrite seuf acte interruptif de prescription	444	Pacture comportant la mention *service fait*	Délibération portant transaction et relevé de prescription
CANTAGNE BOURSES DEPARTMENTALES	SALES 1	PANAL SUD CORSIEN	Monre	OSEA0076	30/08/2009	verviceisa	84575 Mandat 16969 dp	Bacture popula per la CO2A	Zachura payde par le CDZA	Sans objet	Sans objet
CAMPACINE TRANSPORTS BOOLAIRES (S)		CANAL SUD CORSICA	4687,32 €	09FA0077	30/08/2009	service fait	W/12/49	Absence de commande + créance prescrite satif acie interruptif de prescription		Facture comportant la mention "service fait"	Délibération portant transaction et selevé de prescription
COMBACHES: BOSEPOSITES DUCUME PIÈCE		CANAL SUD CORSICA	, so oooloo s	16PA0072	51/12/201S	Absonce de cortification du service fuit		Absence de marché écrit (obligatoire à partir du 25000ETT) et de publiché libre ou adaptée (obligatoire) + service fait	Mederre Lanfrenchi m's reché quatre documents pouvant étre sasimilés à des devis comportant des prix HJ, Blis m's précisé que la factire globals transmise réceptulati	Documents syant pour objet de prouver le service fait et facture ne comportant pas le mention "service fait" almsi que les é "devis"	Certification du service fait et délibération portant transaction
CAMPACINE DES ASSOCIATIONS		LA BOTTE A COM	\$ 671,70 ¢	09FA0145	81/12/2009	service fait		Absence de commande et de service fuit » créance prescrite seuf acts interreptif de	ore prestations.	Pacture comportant la mention "service fait"	Delibération portant transaction et relevé de prescription
CYPENCHE MESSE SYSTEMS	~	CA BOOK STIDORY	120,000	THATOON	10/00/2015	Absence de certification	5107 Mandai 979 to 18/01/16	Prescription Facture payte par la CD2A	Pacture payée par le CD2A	Genu objet	In
VIDEO TOURNAGE	MAPA 2011/0408	SEPACE PRODUCTION	9 807,20 E	11PA0000	29/09/2013	ervice fait		Manges délibération et délégation de algustars + preuves du raspect des règles de publicité + créence praccriss soul acts interruptif de prescription. Le marché fourni semble svoir été diabit positiriournement à la dato des investations selluées.		Pacture compertant la manifon *service fait*	Delibération portent transaction et relevé de prescription
	MAPA 2011/0408	BEPACE PRODUCTION	7774,00 €	1LPA0069	01/09/2011	service fult	12	Managus deliberation et dilegation de aignature + preuves du respect des règles de posibile è créance prescription. Le marche fourni semble evoir été établi portécieurement à la date des prescriptions en la la date des prestations est la des des prestations est la des		Pacture comportant la monition *service fait*	Delibération portant transection et relavé de prescription
REFORTAGE PHOTO MUSEUS LIVIE SAINTENS	MAPA 2011/0408	SPACE PRODUCTION	9 089.60 €	11FA0090	24/10/2011	± service fait		Manque délibération et délégation de aignature + preuve du respect des régles de publiché + crience presentes seus este hateruspit de prescription. Le marché forural semble avoir sité établi positélieurement à la date des prestations réfuliées.		Pacture comportant la munition "service fait"	Delibération portant transaction es relavé de prescription

Paccop. finances

i y

COMMUNICATION TRANSPORTS	MAPA 2011/0408	BSPACE PRODUCTION	10 678,74 €	119A009L	24/10/2011	service full	Manque délibération et délégation de aignature + provinc de respect des règles province + province de respect des règles provinces autre des telescripcif de préscripcian. Le manché found membre avoir été éché postationnement à la date des prestations de l'aiste d	one cane	Factum comportant is mention "service fait"	Dilibératios portany transaction et celevé de prescription
France Gregories		BSPACE PRODUCTION	30 803,00 € 208 858,80 €	15FA0063	31/12/2015	Absunce de certification du survice fait	Ahaence de marché écrit (Obligations à partir de	tre aschullés à des devie comportant des prix HT, Elle	de prouver le service feit et facture ne comportant pas le mention "service feit" alusi que les é devis qui semblent evoir été établis onte année.	Certification da service init et delibération portant transaction

,

Recop. formeres

OBJET '	DECISION	SOCIETE	MONTANT	Nº FACTURE	FACTURE	STEVECE PAIT	MANDATIMENT CD2A	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS ALTA PREQUENZA	PERCES POURNIES PAR ALTA PERCUENZA	PIECES NECESSAIRES AU MANDATEMENT
FRETTVAL DE LA BD 2017	COURSING 09/04/17	ASS CASSED MULLS	24.000 €	Pasden	11/12/2017	Absence de certification du service fait		Absence de commande ciaire et de service fait + massions obligatoires ne figurent pas sur la facture (naunéro de facture et manifene relatives à la TVA - assujationement, exceptation, franchise)		Documents ayant pour objet do prouver le service fait et facture numérosée ne comportent pas la mention Parrece fait	Cartification da service fulf aur facture conforme
COMMUNICATION 2012 COMMUNICATION VACCIN COL	MAPA 2012/0412	CANALSUD CORSICA	62790 E	129A0106	20/12/2012	anreico fait	B1556 Meridet 12998 du 67/08/13 pour 48682 portant ien ridisences 107/A0166 よくでキルのの	Manque délibération et déligation de signature + respect des règles de publicité + créance pesserité seuf acte loiseruntif de responsation	La palement correspondrait à la facture 097A0050, La totalité du marché serait due.	Pecture comportant la mention "service fait"	Délibération portent transaction et selevé de pessocription
UTERUS Ø		CANAL SUD CORSICA	6081,66 8	PA0157	90/09/2008	survice fait		Absence de commende + créance pracrite seuf acte interruptif de pracription		Pacture consportant la mention *service fait*	Délibération portent transaction et selevé de prescription
CAMPAGNINOUSES	MAILS?	CANAL SUD CORSICA	227,24 €	100A0071	30/09/2010	service falt		Absence de commande + créance pesecrite asuf acie interruptif de prescription		Pacture comportant la mention *service fait*	Délibération portent transaction et televé de prescription
	MILE?	CANAL SUD CORSICA	1100120	OSEA0076	30/03/2009	CONTOLIS	00712460 Mandat 16969 dn		Pacture payée par le CDZA	Same objet	Sens objet
SCOLAIRES S		CANAL SUD CORSICA	4687,126	09FA0077	50/08/2009	service fait		Absence de commande + créence pescrite sanf acie interruptif de prescription		Pacture comportant la mantion lasrvice fair	Délibération portant transaction et selevé de prescription
PULLINE PIÈCE		CANAL SUD CORSICA	. 30 000,00 g	18FA0072	81/12/2018	Absence de cortification du service fait		Absence de marché écrit	Medeme Lunfrenchi m'e meni quatre documente pouvant être nesimilés à des devis comportant des pric HT, Blie an's potcisé que la finitire globals trasemise récopinaleit	e Documents syant pour objet de prouver la service fait et facture na comportant pas la mention "service fait" ainsi que les 4 "devie"	Certification du service fait et délibération portant transaction
CAMPAGNE DES ASSOCIATIONS	i	LA BOTTE A COM	8491,70€	09FA0148	81/12/2009	service fait		parvice fait Absence de communde et de service fait + créance prescrite seuf acte interreptif de prescription	ces prestations.	Pacture comportant la mention "service fait"	Délibération portant transaction et relevé de prescription
CAMPACINE MUSEE SAFFINE MAKE NOSTEME	~	EX BOTTE A COM	32007000	111700000	10/01/2015	Absence de contificación	B107 Mendai 979 dn 18/01/1	Pacture payée par la CD2A	Pacture peyés par le CD2A	Quas objet	trus
VIDEOTOURNAGE	MAPA 2011/0408	INPACE PRODUCTION	9 807,20 €	11FA0080	29/09/2013	envice fait		Memque délibération et déligation de alguairre + pouvré du meper des règles de publicité + créence penecries assuf acte interruptif de prescription. Le masché fourni semble evoir été diabil postériourcement à le date des resetutions paintaises.		Pecture compertent la maniton "service fair"	Défidération portant transaction of relevé de posscription
ANIMATION PLATIAU REA	MAPA 2011/0408	BENACE PRODUCTION	7774,00 €	11PA0065	01/09/2011	service fait		Manque délibération et délégation de aigneture + prantes du respect des règles de publicité + cetamo; praccrite seuf acie interruptif de prescription. Le marché fournt semble avoir été établi postétéquement à la date des postétions relations.		Pacture comportent la maniton *service fait*	Délibération portent transaction et relevé de prescription
REPORTACE PHOTO MUSEUS LEVER BARCTEINE	MAPA 2011/0408	SEPACE PRODUCTION	9 389,60 e	11FA0090	24/10/2011	# service fait		Manque délibération ot délégation de signature + pressive du respect des règles de publiché + créance processes processes des la commentant de processes de la commentant possificament et la dese des possificaments à la date des possificaments présidées.		Nacture comportant Ia manifon. "survice fait"	Délibération portant transaction et relevé de prescription



le coop. finances ek

i y

COMMUNICATION TRANSPORTS	MAPA 2011/0408	ESPACE PRODUCTION	10 675,76 6	11FA0091	24/10/2011	outvice full	Mánagas délibérations et dédégation de aignature et dédégation de aignature + pouvre du raspect des règles de publichés + créance prescrite sont caix justiment de précedigation. Le marché format amende rouire set destiné possiblementes à la dates des prescrites possiblementes à la dates des presentations relatifies.	1	Pacinine comportant is munition "nervice fait"	Dilibération portant trensaction s edevé de prescription
CAMPAGNIB: 6 DESPOSITION		BSPACE PRODUCTION	50 000,00 €	18FA0048	31/12/2015	Abuunce de cortification du service fait	Absence de marchá derif (Chligatoire à parir de 280002177; et de publiche Un- ou ndapide (chligatoire) valunces de paryles fair	tim assimilés à des devis comportant des prix HT. Elle m's pricisé que la facture globale transmise récapitulair cos prestations. Il s'evese que les dans prévisionnelles de	de prouver le service fait et facture su comportant pas la mantion "service fait" alost que les é devis qui amplient avoir été établis ente atrade.	délibération portent tennesction



SARL CANAL SUD CORSICA

15 BD BENIELLI LES GENETS BP 823

20192

AJACCIO

Tél Fax : 0495504451 : 0495504457

Capital

: 10000

R.C.S

: 488 886 797 AJACCIO

SIRET

: 48888679700015

APE :922A

TVA Intracommunautaire FR33488886797

Facture N°:

15FA0072

DATE	CLIENT	PAGE
31/12/2015	0148	1

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD SERVICE DE COMMUNICATION

BP 414

20183

AJACCIO

MODE DE RÈGLEMENT

Virement

ECHÉANCE

31/12/2015

N/Id CEE: FR33488886797

VIII CEE:

Références :

Réf.	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	P.U. H.T.	MONTANT H.T
0004	DIFFUSION SUR L ANTENNE DE LA RADIO ALTA FREQUENZA DE MESSAGES TYPE SPOTS PUBLICITAIRES DANS LE CADRE DE CAMPAGNES D INFORMATION	1.000	25000.000	25000.00
	TRANSPORTS SCOLAIRES			
	BOURSES DEPARTEMENTALES			
	DISPOSITIF ANTI MOUSTIQUES			
	VACCINATION MENINGITE			
	APA			
	ACCUEILLANTS FAMILIAUX			

Remarque:

	BASES HT	MTTVA	% TVA	TOTAUX	TOTAL TTC	ACOMPTE
4	25000.00	5000.00	20.00	H.T. : 25000.00 T.V.A. : 5000.00	30000.00	0.00

TOTAL TTC	ACOMPTE
30000.00	0.00

NET	A PAYER
	30000.00



Anthony Tognetti <anthony.tognetti@gmail.com>

TR:

1 message

maria <maria@alta-frequenza.com>

À : anto@alta-frequenza.com, Anthony Tognetti <anthony.tognetti@gmail.com>

16 août 2018 à 11:46



ECOUTEZ LA RADIO CORSE EN DIRECT

De: FILIPPUTTI Sandra [mailto:sandra.filipputti@cg-corsedusud.fr]

Envoyé : mercredi 8 juillet 2015 10:50 À : maria <maria@alta-frequenza.com>

Objet : TR:

Bonjour Maria,

Voici le mail de la semaine dernière !

Bisous à tous

Sandra

De: FILIPPUTTI Sandra

Envoyé: mercredi 1er juillet 2015 10:19 À: maria <maria@alta-frequenza.com>

Maria,

Voici quelques infos

Camp: "ne de juin à septembre :

4 cam. . d jours par mois à raison de 8 spots

Ou \

Campagne de juin à septembre

2 camp de 10 jours à raison de 10 spots

Les thèmes qui peuvent être valorisés sur cette période, en sachant qu'en août tout marche au ralenti :

- LAV
- Prévention SIDA
- Lutte incendie

Si je vois autre chose, je t'appelle!

Biz

Sandra

Jeune bachelier, vous envisagez des études supérieures ?

Le Conseil Départemental de la Corse du Sud vous accompagne financièrement, à travers le dispositif des bourses départementales

Renseignez-vous sur les conditions d'obtention auprès du Département de la Corse du Sud au 04 95 29 13 00 ! Et sur le 3W.cg-corsedusud.fr

Avec le Conseil Départemental de la Corse-du-Sud, soyons vigilant sur le risque incendie.

Restons prudent lors de la pratique des activités de pleine nature. Respectons les consignes et les conseils prodigués par les forestiers sapeurs et les sapeurs-pompiers

Avec le Conseil Départemental de la Corse du Sud soyons acteurs de notre prévention

Les méningites à méningocoques peuvent tuer ou laisser de graves séquelles Aujourd'hui on peut se protéger et protéger efficacement ses enfants grâce à la vaccination. Rendez-vous au centre de vaccination du Conseil Départemental de la Corse du Sud pour bénéficier des derniers vaccins, menés en accord avec le Haut Conseil de la Santé Publique...

Pour un suivi vaccinal gratuit Appelez dès à présent le 0495291265

Le Conseil Départemental de la Corse Du Sud vous conduit à l'école Pour offrir un service de transports scolaires performant, quel que soit le lieu de vie, le Conseil Départemental de la Corse Du Sud, met à disposition des élèves de l'académie une carte de transport.

Vous n'êtes pas encore bénéficiaires ? Renseignez-vous dès à présent en appelant le 0495291300

Soyons tous responsables, limitons les nuisances et les dangers liés à la prolifération des moustiques. Avec le Conseil départemental de la Corse-du-Sud, soyons tous acteurs de la démoustication! Certains moustiques peuvent transmettre des maladies comme le chikungunya ou la dengue ... alors ... prenons les mesures qui s'imposent! Inspectez votre cave ou vide sanitaire, nettoyez vos gouttières, comblez vos fosse septiques, couvrez vos citernes

Avec le Conseil Départemental de la Corse-du-Sud, ne laissons aucune chance aux moustiques !!!

Voix 1 : Que faire suite à un rapport non protégé ? Comment se faire dépister ? Par qui ? Quand et comment? Ou s'informer ?

Voix 2 : Pour répondre à toutes ces questions, un seul réfèrent : le Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic des IST du Conseil Départemental de la Corse du Sud.

Des consultations anonymes et gratuites, des conseils de prévention et des réponses rapides. Renseignements au 04 95 29 15 92.

MAPA DE MOINS DE 210 0006HT PASSE SELON LES ARTICLES 28 <u>ET 30</u> DU CODE DES MARCHES PUBLICS

(DELIBERATION Nº2006-6 DU CONSEIL GENERAL DU 22/11/2006)

Référence:

Nº du MAPA: 2012/0412

MAPA DE PRESTATION DE SERVICE COMMUNICATION

ENTRE

Conseil Général de la Corse du Sud Service de Communication BP414 20183 AJACCIO

ET

Canal Sud Corsica 11 bd Benielli Immeuble Les Genets 20090 Ajaccio

Communication 2012	Prix forfaitaire ferme en EHT	
 Prime de fin d'année Festival BD d'Ajaccio Noël de la Crèche Départementale 		
 Rapport d'activité 2011 MAIA – Maison Alzheimer 		
Total Forfaitaire en €HT	52 500 €	
TVA	10 290 €	
Total en €TTC	62 790 €	

Montant total du MAPA arrêté en toutes lettres en CHT à la somme de cinquante deux mille cinq cent euros.

Le représentant du Conseil général de la Corse-du-Sud

> our le Progent Il Sacrata Filipputti Control de la Communication Consell Genéral de la Corse du Sud

Pour Canal Sud Corsica

Sarl Canal Stud Corsica

#CS 488 886 797 75, Bd Benielli - BP 823 20192 AJACCIO CEDEX/4 Ajaccio, le 4 decembre 2012

Condition de règlement : par virement sur le compte mentionné sur RIB/RIP joint-paiement unique/paiement par acompte.

Comptable assignataire : Monsieur le payeur Départemental de la Corse du Sud.

26/03/2012 14/05/2012 au	Wit des musées: Campagne sur Alta	En remplacement de la campagne « rapport annuel 2011 » http://www.alta-frequenza.corsica/podcast/sucita_viva/26_03_2012_sucita_viva_a vec_estelle_cervetti_54219 En remplacement de la campagne « Maison d'Alzheimer »
19/05/2012 08/08/2012 au 17/08/2012	Festival Allegria: Campagne sur Alta Frequenza	En remplacement de la campagne « Primes de fin d'année »
19/08/2012 au 28/08/2012	Festival Allegria : campagne sur Alta Frequenza	
06/09/2012 au 15/09/2012	Médiévales de Lévie : Campagne sur Alta Frequenza	En remplacement de la campagne « Noël de la crèche départementale »
06/09/2012 au 15/09/2012	Médiévales de Lévie : Campagne site internet Alta Frequenza	
28/11/2012 au 9/12/2012	Festival BD Ajaccio : Campagne sur Alta Frequenza	

POLI catherine

De:

maria <maria@alta-frequenza.com>

Envoyé:

mercredi 5 mai 2021 16:07

À:

POLI catherine

Objet:

TR: comme convenu

Pièces jointes:

relance cdc boite à com.odt; relance cdc espace production.odt; relance cdc canal

sud alta.odt

Bonjour,

Comme convenu A très vite Maria L



ECOUTEZ LA RADIO CORSE EN DIRECT

De: maria [mailto:maria@alta-frequenza.com]

Envoyé: mardi 24 juillet 2018 17:39

À: 'jean-louis.santoni@ct-corse.fr' < jean-louis.santoni@ct-corse.fr >

Objet: comme convenu

Bonjour,

Comme convenu On se tient au courant Bien à vous Maria Lanfranchi



ECOUTEZ LA RADIO CORSE EN DIRECT

EMAIL EXTERNE: Ce message provient de l'extérieur. Dans le contexte actuel, soyez vigilant avant de cliquer sur un lien, une photo ou une pièce jointe. Ne communiquez jamais vos mots de passe.

Ajaccio le, 19 juillet 2018

Monsieur le Président du Conseil Exécutif Collectivité de Corse 22 cours Grandval 20187 Ajaccio cedex 1

Monsieur le Président,

Faisant suite à nos différents entretiens avec vos services, nous vous confirmons que de très nombreuses factures demeurent toujours impayées dans nos livres à ce jour. Nous vous demandons donc de procéder à la transaction de paiement.

Ces factures concernent l'ancien Département de la Corse du Sud, aujourd'hui intégré au sein de la Collectivité de Corse. A défaut de règlement dans un court délai, nous nous verrons dans l'obligation d'entamer des procédures pour réclamer le paiement des sommes dues.

Certaines de ces factures étant assez anciennes nous vous demandons également de levée la prescription liée aux délais de paiement. En effet, nos différentes relances écrites et orales sont jusque-là restées sans effet.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des factures impayées :

Facture 09FA0145 du 31/12/2009 d'un montant de 5471.70 €

Facture 11FA0070A du 10/08/2011 d'un montant de 3767.40 €

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos cordiales salutations

maria

De:

maria <maria@alta-frequenza.com>

Envoyé:

mardi 24 août 2010 11:28

À: Objet:

'FILIPPUTTI Sandra' RE: factures impayées

Re - re

Effectivement c'est un oubli Merci Des bisous

De: FILIPPUTTI Sandra [mailto:sandra.filipputti@cg-corsedusud.fr]

Envoyé: mardi 24 août 2010 09:42

À: maria

Objet: RE: factures impayées

Maria,

Peux-tu vérifier si la facture 77 d'Alta a été payée, montant de 4687.12 ? Elle n'apparaît pas dans ton listing, et chez moi elle est en paiement !!!

De: maria [mailto:maria@alta-frequenza.com]

Envoyé: mardi 24 août 2010 09:02

À : FILIPPUTTI Sandra
Cc : sandra.filipputti@neuf.fr
Objet : factures impayées

Sandra,

A ce jour le comptable nous réclame les règlements suivants, impayés dans nos livres, par le Conseil General de la Corse du Sud

SARL Canal Sud Corsica:

Facture 157 de septembre 2008 d'un montant de 6081.66 € TTC

Facture n° 50 de mai 2009 de 4887.72 € TTC

Soit un total TTC de 10969.38 €

Thème : vaccination col de l'utérus

Thème: Musée de Sartène

SARL Régie Radio Pub/La Boite à Com :

Facture n° 208 de décembre 2002 d'un montant de 3724.34 € Facture 145 de décembre 2009 d'un montant de 5471 € TTC

Soit un total TTC de 9195.34 €

Thème : les tours génoises Thème : les associations

SARL Espace Production:

Facture n° 12 de mars 2009 d'un montant de 2242.50 € Facture n°91 d'août 2009 d'un montant de 4299.62 € Facture 92 de 2009 d'un montant de 4299.62 € TTC

Soit un montant total TTC de 10841.74 €

Thème : Troc PMI Porto-Vecchio Thème : Bourses départementales

Thème: Les transports

Nous tenir au courant très rapidement pour les règlements afin d'en informer le service comptable

Merci de bien vouloir t'en occuper vite ... vite ... vite ... Vite

On t'embrasse

PS : le service comptable voudrait que copie soit envoyée à la direction générale du conseil général ... Tiens mois vite au courant avant qu'il ne le fasse Merci ... merci ... Et encore des bisous

Avec le Conseil Général, le transport scolaire en Corse-du-Sud, ce sont... 173 lignes, pour que chacun, où qu'il soit, puisse aller à l'école.

Le transport scolaire en Corse-du-Sud, c'est gratuit pour tous les élèves et dans des conditions de sécurité et de confort optimales

Proximité, gratuité et sécurité, parce que le conseil général de la Corse-du-Sud place l'éducation au cœur de ses priorités...

Le conseil général de la Corse-du-Sud agit pour vous au quotidien

Voix off: Inscription pour la carte de transport scolaire sur le site <u>cg-corsedusud.fr</u> ou Cours Général Leclerc à Ajaccio 04 95 29 15 22

Mile Sanda Filipputti

Consell Général de la Corse du Sud



GENCE D'AJACCIO
3, cours Général Leclerc
meuble Le Napaléon
.P. 873
0192 AJACCIO CEDEX 4
61. 04 95 21 00 70
ax 04 95 21 49 33

ATTESTATION

Je, soussigné, M. PADOVANI Paul, expert- comptable diplômé, représentant la S. A. FIDUCIAL EXPERTISE, située à Ajaccio 20000, 23, Cours Général Leclerc, atteste que Mme MARCHETTI Virginie et Monsieur GIOVANNANGELI Jean Claude, collaborateurs du cabinet en charge des dossiers: SARL ESPACE PRODUCTION, SAS LA BOITE A COM et SAS CANAL SUD CORSICA, se sont rendus le 25 avril 2014 dans les locaux du Conseil Général pour rencontrer Madame Sandra FILIPPUTTI, directrice de la communication, afin de procéder au pointage des sommes dues par le Conseil Général aux différentes entités citées ci dessus.

Les sommes dues ont été validées par Mme Sandra FILIPPUTTI, qui devait mettre en place un échéancier de paiement.

Fait pour servir et valoir ce que de droit. Ajaccio le 19 janvier 2017.

Pour FIDUCIAL EXPERTISE
Raul PADOVANT

Expert comptable Diplômé

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussignée Sandia Filipputti, directure de la commune cation du Conseil général de la Come du Sud de mai 2007 à octobre 2015, déclare sur l'honneur avoir bien reau chaque année dans le cadre de mon travail des lettres de relance de la societé la Boile à Con. A ce titre, J'ai coolement reçu le cabinet comptable Fiducial en les personnes de 1. Giovannangeli Jean. Clauda et Dine Parchelli Virginia, le 25 anil 2014 à la Présidence, avec Respuels nous avonc étable un éthéancier. Or, dès réception des factures et des lettres de relances de la Boile a Con, T'attente les avoir leansmuses au seince concerné pour application. Cependant, le suivi de comptabilité via le logiciel SEDIT n'élant pas dans mes adributions, de n'ai pu constater ni le suivi ni les éventuels reglements.

Agaccia, le 25 Mai 2016

Fact par victour ce pue de dioct.

Sandie Salaputte

00882460-SARL CANAL SUD CORSICA

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Euro

Le 31/12/2009 à 11:45:00

Grand Livre Clients de Janvier 2009 à Décembre 2009

1 1210	Jnl Fol Intitulé	D0	tor Faremann		uvements		Soldes
			Lt. Echéance	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12/08/2009		ETES SARTEI 075	AA	1 794,00	20000000 F000		
25/08/2009		ETES SARTEI REMI			1 794,00		
	Total Compte 90COMI	COMITE DES FE	TES SARTENE	1 794,00	1 794,00		
90CONS	CONSEIL GENERAL CO	DRSE DU SUD					
01/01/2009	1A 2 CONSEIL GENE	ERAL CORSE 0157	30/09/2008	6 081,66			
26/02/2009	VE 1 CONSEIL GENE	ERAL CORSE 011	AB	2 296,32		•	
30/04/2009	VE 1 CONSEIL GENE	ERAL CORSE 042	AC	3 078,50			
31/05/2009	VE 1 CONSEIL GENE	ERAL CORSE 050		4 867,72		1	
09/06/2009	BQ 1 CONSEIL GENE	ERAL CORSE (VRT	AC		3 063,80	1	
30/06/2009	OD 1 CONSEIL GENE	ERAL CORSE	AC	7	14,70		
30/08/2009	VE 1 CONSEIL GENE	ERAL CORSE 077		4 687,12		·	
30/08/2009	VE 1 CONSEIL GENE	ERAL CORSE 078	AA	4 687,12		•	
28/12/2009	BQ 1 CONSEIL GENE	ERAL F 078 VRT	AA		4 687,12	1	
28/12/2009	BQ 1 CONSEIL GENE	ERAL F 011 VRT	AB		2 296,32	}	
	Total Compte 90CONS	CONSEIL GENER	RAL CORSE DU SUD	25 698,44	10 061,94	15 636,50	
						10 000,00	
90CORI	CORSICA JOB						
01/01/2009		0121	AA 30/05/2008	1 327,56			
01/10/2009	BQ 1 CORSICA JOB	REMI	S AA		1 327,56		
	Total Compte 90CORI	CORSICA JOB		1 327,56	1 327,56		
90CORN	CORNER SHOP						
90CORN 30/09/2009	Appears of the Committee of the Committe	084	AA	514,28			
30/09/2009	dispress of the second continues of the second			514,28	514,28		
30/09/2009 01/12/2009	VE 1 CORNER SHOP	P REMI		514,28 514,28	514,28 514,28		
30/09/2009 01/12/2009	VE 1 CORNER SHOP BQ 2 CORNER SHOP Total Compte 90CORN	P REMI			MARKET 54:340		
30/09/2009 01/12/2009 90COST	VE 1 CORNER SHOP BQ 2 CORNER SHOP Total Compte 90CORN COSTA ETS	REMI CORNER SHOP	S AA	514,28	MARKET 54:340		
30/09/2009 01/12/2009 90COST 31/05/2009	VE 1 CORNER SHOP BQ 2 CORNER SHOP Total Compte 90CORN COSTA ETS VE 1 COSTA ETS	CORNER SHOP	S AA		514,28		
30/09/2009 01/12/2009 90COST	VE 1 CORNER SHOP BQ 2 CORNER SHOP Total Compte 90CORN COSTA ETS VE 1 COSTA ETS	CORNER SHOP 053 REMI	S AA	514,28 538,20	514,28 538,20		
30/09/2009 01/12/2009 90COST 31/05/2009	VE 1 CORNER SHOP BQ 2 CORNER SHOP Total Compte 90CORN COSTA ETS VE 1 COSTA ETS BQ 1 COSTA ETS	CORNER SHOP 053 REMI	S AA	514,28	514,28		
30/09/2009 01/12/2009 90COST 31/05/2009 08/07/2009	VE 1 CORNER SHOP BQ 2 CORNER SHOP Total Compte 90CORN COSTA ETS VE 1 COSTA ETS BQ 1 COSTA ETS Total Compte 90COST CREPAC	O REMI CORNER SHOP 053 REMI COSTA ETS	S AA	514,28 538,20 538,20	514,28 538,20		
30/09/2009 01/12/2009 90COST 31/05/2009 08/07/2009 90CREP 30/04/2009	VE 1 CORNER SHORE BQ 2 CORNER SHORE Total Compte 90CORN COSTA ETS VE 1 COSTA ETS BQ 1 COSTA ETS Total Compte 90COST CREPAC VE 1 CREPAC	CORNER SHOP 053 REMI	S AA	514,28 538,20	514,28 538,20		
30/09/2009 01/12/2009 90COST 31/05/2009 08/07/2009 90CREP 30/04/2009 20/05/2009	VE 1 CORNER SHORE BQ 2 CORNER SHORE Total Compte 90CORN COSTA ETS VE 1 COSTA ETS BQ 1 COSTA ETS Total Compte 90COST CREPAC VE 1 CREPAC VE 1 CREPAC	O REMI CORNER SHOP 053 REMI COSTA ETS	S AA	514,28 538,20 538,20	514,28 538,20		
30/09/2009 01/12/2009 90COST 31/05/2009 08/07/2009 90CREP 30/04/2009 20/05/2009 25/08/2009	VE 1 CORNER SHORE BQ 2 CORNER SHORE Total Compte 90CORN COSTA ETS VE 1 COSTA ETS BQ 1 COSTA ETS Total Compte 90COST CREPAC VE 1 CREPAC VE 1 CREPAC BQ 1 CREPAC	O REMI CORNER SHOP 053 REMI COSTA ETS 047 048 REMI	AA S AA	514,28 538,20 538,20 2 392,00	514,28 538,20		
30/09/2009 01/12/2009 90COST 31/05/2009 08/07/2009 90CREP 30/04/2009 20/05/2009 25/08/2009	VE 1 CORNER SHORE BQ 2 CORNER SHORE Total Compte 90CORN COSTA ETS VE 1 COSTA ETS BQ 1 COSTA ETS Total Compte 90COST CREPAC VE 1 CREPAC VE 1 CREPAC	O REMI OCORNER SHOP O53 REMI COSTA ETS O47 048 REMI	AA S AA	514,28 538,20 538,20 2 392,00	514,28 538,20 538,20	2 392,00	
30/09/2009 01/12/2009 90COST 31/05/2009 08/07/2009 90CREP 30/04/2009 20/05/2009 25/08/2009	VE 1 CORNER SHORE BQ 2 CORNER SHORE Total Compte 90CORN COSTA ETS VE 1 COSTA ETS BQ 1 COSTA ETS Total Compte 90COST CREPAC VE 1 CREPAC VE 1 CREPAC BQ 1 CREPAC	O REMI CORNER SHOP 053 REMI COSTA ETS 047 048 REMI	AA S AA	514,28 538,20 538,20 2 392,00 179,40	514,28 538,20 538,20	2 392,00	
30/09/2009 01/12/2009 01/12/2009 90COST 31/05/2009 08/07/2009 90CREP 30/04/2009 20/05/2009 25/08/2009	VE 1 CORNER SHORE BQ 2 CORNER SHORE Total Compte 90CORN COSTA ETS VE 1 COSTA ETS BQ 1 COSTA ETS Total Compte 90COST CREPAC VE 1 CREPAC VE 1 CREPAC BQ 1 CREPAC Total Compte 90CREP CTC	O REMI CORNER SHOP 053 REMI COSTA ETS 047 048 REMI	AA S AA S AA	538,20 538,20 538,20 2 392,00 179,40 2 571,40	514,28 538,20 538,20	2 392,00	
30/09/2009 01/12/2009 90COST 31/05/2009 08/07/2009 90CREP 30/04/2009 20/05/2009 25/08/2009	VE 1 CORNER SHORE BQ 2 CORNER SHORE Total Compte 90CORN COSTA ETS VE 1 COSTA ETS BQ 1 COSTA ETS Total Compte 90COST CREPAC VE 1 CREPAC VE 1 CREPAC BQ 1 CREPAC BQ 1 CREPAC TOTAL COMPTE 90CREP CTC 1A 2 CTC	O REMI OCORNER SHOP O53 REMI COSTA ETS O47 O48 REMI CREPAC	AA S AA	514,28 538,20 538,20 2 392,00 179,40	538,20 538,20 538,20	2 392,00	
30/09/2009 01/12/2009 90COST 31/05/2009 08/07/2009 90CREP 30/04/2009 25/08/2009 25/08/2009	VE 1 CORNER SHORE BQ 2 CORNER SHORE Total Compte 90CORN COSTA ETS VE 1 COSTA ETS BQ 1 COSTA ETS Total Compte 90COST CREPAC VE 1 CREPAC VE 1 CREPAC BQ 1 CREPAC TOTAL COMPTE 90CREP CTC 1A 2 CTC BQ 1 CTC	OSTA ETS O47 O48 REMI CREPAC	AA S AA AA S AA AA S AA AA 26/11/2008 AA	514,28 538,20 538,20 2 392,00 179,40 2 571,40	514,28 538,20 538,20	2 392,00	
30/09/2009 01/12/2009 90COST 31/05/2009 08/07/2009 90CREP 30/04/2009 25/08/2009 25/08/2009	VE 1 CORNER SHORE BQ 2 CORNER SHORE Total Compte 90CORN COSTA ETS VE 1 COSTA ETS BQ 1 COSTA ETS Total Compte 90COST CREPAC VE 1 CREPAC VE 1 CREPAC BQ 1 CREPAC Total Compte 90CREP CTC 1A 2 CTC BQ 1 CTC VE 1 CTC	053 REMI 053 REMI 0547 048 REMI 0771	AA S AA	538,20 538,20 538,20 2 392,00 179,40 2 571,40	538,20 538,20 538,20	2 392,00	TIAL

PROTOCOLE DE REGLEMENT TRANSACTIONNEL

ENTRE:	
---------------	--

-	La Collectivité de Corse (CdC), représentée par le Président du Conseil exécutif
	en exercice, demeurant et domicilié es qualités Hôtel de la Collectivité de Corse,
	22 cours Grandval - 20000 Ajaccio, dûment habilité à l'effet des présentes
	suivant délibération n° de la Commission permanente en date du
	(Annexe 1).

Ci-après dénommée la CdC ou la Collectivité,

D'une part ;

ET:

- La SAS CANAL SUD CORSICA, dont le siège social est 15, bd du Commandant Benielli, Les Genêts - BP 823 20192 Ajaccio Cedex, représentée par son représentant légal en exercice, demeurant et domicilié es qualités audit siège;

Ci-après dénommée la société,

D'une part ;

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE:

SUR LES FAITS

La SAS CANAL SUD CORSICA a été amenée, entre 2009 et 2015, à réaliser diverses prestations de communication pour le compte du Département de la Corse du Sud, aux droits et obligations duquel vient aujourd'hui la Collectivité de Corse en application de l'article L. 4421-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse.

A ce titre, la société a émis les cinq factures ci-après listées :

- 1) Facture n° 09FA0077 du 30 août 2009 pour 4.687,12 € TTC (Annexe 2)
- 2) Facture n° 10FA0071 du 30 septembre 2010 pour 227,24 € TTC (Annexe 3)
- 3) Facture n° 12FA0106 du 20 décembre 2012 pour 62.790,00 € TTC (Annexe 4)
- 4) Facture n° 15FA0072 du 31 décembre 2015 pour 30.000 € TTC (Annexe 5)

La troisième d'entre elles a trait à l'intégralité des prestations se rattachant au MAPA n° 2012/0412 en date du 04 décembre 2012 (Annexe 6), passé pour ce même montant de 62.720 € TTC (52.500 € HT), les autres se rapportant à des interventions exécutées sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Les factures dont s'agit n'avaient fait l'objet d'aucun règlement de la part du département de la Corse du Sud.

Etant ici précisé que pour la dernière d'entre elles, l'absence de paiement résulte de ce que la collectivité se trouve dans l'impossibilité de réunir l'ensemble des pièces justificatives nécessaires pour s'assurer de la validité de la créance au regard des règles de la comptabilité publique.

Le « service fait » avait, en revanche, pu être attesté sans difficulté pour les trois précédentes.

La SAS CANAL SUD CORSICA a demandé à de nombreuses reprises leur paiement au département de la Corse du Sud puis, à la disparition de celui-ci, à la Collectivité de Corse en manifestant son intention d'agir en justice pour recouvrer sa créance.

La CdC s'est employée à reconstituer l'historique des relations entre la société et le département en collectant l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Afin d'éviter un contentieux indemnitaire, les parties se sont rapprochées pour convenir de la finalisation d'un protocole d'accord qui permettra – le cas échéant, après homologation juridictionnelle – de remplir la SAS CANAL SUD CORSICA de ses droits au titre des prestations dont la réalité a pu être établie à ce jour.

C'est l'objet des présentes.

SUR LE CADRE JURIDIQUE

ANALYSE DES FACTURES AU REGARD DU MECANISME DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE

RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES APPLICABLES

<u>Pour mémoire</u>, les dispositions des articles 1^{er}, 2 et 6 de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics :

Article 1^{er}:

« Sont prescrites, au profit de l'Etat, des départements et des communes, sans préjudice des déchéances particulières édictées par la loi, et sous réserve des dispositions de la présente loi, toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis. »

Article 2:

« La prescription est interrompue par :

Toute demande de paiement ou toute réclamation écrite adressée par un créancier à l'autorité administrative, dès lors que la demande ou la réclamation a trait au fait générateur, à l'existence, au montant ou au paiement de la créance, alors même que l'administration saisie n'est pas celle qui aura finalement la charge du règlement.

(...)

Toute communication écrite d'une administration intéressée, même si cette communication n'a pas été faite directement au créancier qui s'en prévaut, dès lors que cette communication a trait au fait générateur, à l'existence, au montant ou au paiement de la créance ;

Toute émission de moyen de règlement, même si ce règlement ne couvre qu'une partie de la créance ou si le créancier n'a pas été exactement désigné.

<u>Un nouveau délai de quatre ans court à compter du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle a eu lieu l'interruption</u>. Toutefois, si l'interruption résulte d'un recours juridictionnel, le nouveau délai court à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle la décision est passée en force de chose jugée. »

Article 6:

« Les autorités administratives ne peuvent renoncer à opposer la prescription qui découle de la présente loi.

Toutefois, par décision des autorités administratives compétentes, les créanciers de l'Etat peuvent être relevés en tout ou en partie de la prescription, à raison de circonstances particulières et notamment de la situation du créancier.

La même décision peut être prise en faveur des créanciers des départements, des communes et des établissements publics, par délibérations prises respectivement par les conseils départementaux, les conseils municipaux et les conseils ou organes chargés des établissements publics. Ces délibérations doivent être motivées et être approuvées par l'autorité compétente pour approuver le budget de la collectivité intéressée. »

SUR L'ABSENCE DE PRESCRIPTION DES CREANCES DE LA SAS CANAL SUD CORSICA

I – <u>Observations liminaires</u>: La demande de paiement la plus récente émanant de la société est en date du 19 juillet 2018 (Annexe 7).

Elle a été précédée de divers actes et/ou démarches, tels qu'explicités à travers les attestations ci-après :

1) <u>Les échanges de courriels entre la Direction de la communication du département de la Corse du Sud et le prestataire en date du 24 août 2010</u> (Annexe 8) :

Ceux-ci ayant notamment trait au règlement de la facture n° 09FA0077 du 30 août 2009 pour 4.687,12 € TTC.

Ces courriels s'analysent respectivement comme une « demande où la réclamation a trait au fait générateur, à l'existence, au montant ou au paiement de la créance » (Courriel du prestataire — 09h22) et une « une communication écrite d'une administration intéressée » (Courriel du département — 09h02) au sens de l'article 2 de la loi du 31 décembre 1968 sus rappelé, lequel liste les hypothèses d'interruption de la prescription et, par là même, comme des actes interruptifs de prescription.

2) <u>L'attestation de Monsieur Paul PADOVANI, expert-comptable (Cabinet Fiducial Expertise) en date du 19 janvier 2017</u> (Annexe 9) :

Elle fait état de ce que deux collaborateurs du cabinet Fiducial Expertise se sont rendus le 25 avril 2014 dans les locaux du conseil général de la Corse du Sud pour y rencontrer Madame FILIPUTTI, directrice de la communication « afin de procéder au pointage des sommes dues par le conseil général » aux sociétés « Espace Production », « La boite à Com » et « Canal Sud Corsica. »

Ce que confirme Madame FILIPUTTI à travers une attestation sur l'honneur en date du 25 mai 2016 (Annexe 10).

Les démarches entreprises par le cabinet d'expertise comptable ont, tout comme l'attestation précédente, valeur d'actes interruptifs de prescription en tant qu'elles ont trait à une demande de paiement, pour conduire la collectivité à arrêter un échéancier de règlement.

II - Il résulte de ce qui précède que les échanges de courriels entre la Direction de la communication du département de la Corse du Sud et le prestataire en date du 24 août 2010 ont interrompu le délai de prescription s'agissant de la facture n° 09FA0077 du 30 août 2009.

Lequel délai a recommencé à courir le 1^{er} janvier 2011, jusqu'au 31 décembre 2014.

Les échanges entre le cabinet Fiducial Expertise et le service communication du Département de la Corse du Sud du 25 avril 2014 ont, de nouveau, interrompu la prescription à compter du 1^{er} janvier 2015, jusqu'au 31 décembre 2018.

La prescription se rattachant aux factures n° 10FA0071 du 30 septembre 2010 et n° 12FA0106 du 20 décembre 2012 a, pour sa part, été successivement interrompue par les échanges du 25 avril 2014 ainsi que par le courrier de la société en date du 19 juillet 2018 sus évoqué, lequel interrompt par ailleurs à la fois la prescription qui courait à l'égard des factures :

- N° 09FA0077 du 30 août 2009, laquelle avait recommencé à courir depuis le 1^{er} janvier 2015;
- N° 15FA0072 du 31 décembre 2015.

La prescription quadriennale est dès lors insusceptible d'être opposée au titre de l'une quelconque desdites factures.

ANALYSE DES COMMANDES PASSEES A LA SAS CANAL SUD CORSICA AU REGARD DES SEUILS REGLEMENTAIRES

A l'exception de la facture n° 12FA0106 du 20 décembre 2012 pour 62.790,00 € TTC, laquelle a trait à l'intégralité des prestations se rattachant au MAPA n° 2012/0412 en date du 04 décembre 2012 (Annexe 6), passé pour ce même montant de 62.790 € TTC (52.500 € HT), les quatre autres se rapportent à des interventions exécutées sans publicité ni mise en concurrence préalable.

LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PRESTATIONS EXECUTEES SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE

Aux termes des dispositions des I et II-2° de l'article 27 du même Code des marchés publics (abrogé au 1^{er} avril 2016, postérieurement à l'ensemble desdites factures) :

« I - Le pouvoir adjudicateur ne peut pas se soustraire à l'application du présent code en scindant ses achats ou en utilisant des modalités de calcul de la valeur estimée des marchés ou accords-cadres autres que celles prévues par le présent article.

II - Le montant estimé du besoin est déterminé dans les conditions suivantes, quel que soit le nombre d'opérateurs économiques auxquels il est fait appel et quel que soit le nombre de marchés à passer.

(...)

2° En ce qui concerne les fournitures et les services, il est procédé à une estimation de la valeur totale des fournitures ou des services qui peuvent être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle.

La délimitation d'une catégorie homogène de fournitures ou de services ne doit pas avoir pour effet de soustraire des marchés aux règles qui leur sont normalement applicables en vertu du présent code.

Pour les marchés d'une durée inférieure ou égale à un an, conclus pour répondre à un besoin régulier, la valeur totale mentionnée ci-dessus est celle qui correspond aux besoins d'une année»

Si l'article 28-III du Code des marchés publics « 2006 » prévoit que le pouvoir adjudicateur peut décider de passer des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables, encore faut-il que leur montant estimé soit inférieur à un seuil déterminé par décret, lequel a évolué sur la période couvrant les factures objet du présent protocole, à savoir :

- **4.000 € HT** jusqu'au 21 décembre 2008 ;
- **20.000 € HT** entre le 21 décembre 2008 et le 12 décembre 2011 ;
- 15.000 € HT entre le 12 décembre 2011 et le 1^{er} octobre 2015 ;
- 25.000 € HT entre le 1^{er} octobre 2015 et le 1^{er} avril 2016.

C'est à la lumière de ces textes qu'il convient de déterminer si les prestations dont le paiement est poursuivi répondent, ou non, aux exigences du droit de la commande publique.

Les prestations de communication « institutionnelle » pouvant être regardées comme relevant d'un besoin régulier d'une collectivité.

Les prestations irrégulièrement commandées

Il s'agit ainsi des prestations correspondant à la facture n° 15FA0072 du 31 décembre 2015 pour 30.000 € TTC, soit 25.000 € HT, montant à partir duquel les commandes étaient alors soumises à publicité et mise en concurrence préalables.

En outre, l'article 11 du même code imposait ici la conclusion d'un écrit à partir de ce seuil.

Les prestations régulièrement commandées

Elles se rapportent :

- <u>A la facture n° 09FA0077 du 30 août 2009</u> pour 4.687,12 € TTC, soit 3.919 € HT

Le seuil règlementaire de l'article 28-III sus évoqué alors en vigueur était de 20.000,00 € HT.

Lequel avait été fixé par décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008, annulé par arrêt du Conseil d'Etat n° 329100 du 20 février 2010, avec effet différé au 1^{er} mai 2010.

Le montant de ladite facture est inférieur audit seuil.

Tout comme, en l'état des éléments d'information dont dispose la collectivité sur les prestations de même nature commandées par le Département de la Corse du Sud, le montant cumulé des dépenses de même nature sur l'exercice 2009 (Annexe 11).

- A la facture n° 10FA0071 du 30 septembre 2010 pour 227,24 € TTC, soit 190 € HT

Le seuil initial de 4.000,00 € HT se trouvait remis en vigueur en exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat ci-dessus.

Le montant de la facture est inférieur audit seuil.

Tout comme, en l'état des éléments d'information dont dispose la collectivité sur les prestations de même nature commandées par le Département de la Corse du Sud, le montant cumulé des dépenses de même nature sur l'exercice 2010.

SUR LA REALITE DES PRESTATIONS FACTUREES PAR LA SAS CANAL SUD CORSICA

Le service fait est attesté au titre des factures n° 09FA0077, n° 10FA0071, n° 12FA0106.

En revanche, et en l'état des éléments en possession de la CdC à ce jour, la réalité des prestations objet de la facture n° 15FA0072 ne peut être certifiée.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

- Article 1^{er}: La Collectivité de Corse règlera à la SAS Canal Sud Corsica la facture n° 12FA0106 du 20 décembre 2012 émise par cette dernière pour 62.790,00 € TTC, au titre des prestations se rattachant au MAPA n° 2012/0412 en date du 04 décembre 2012 (Annexe 6), passé pour ce même montant de 62.790 € TTC.
- Article 2 : La Collectivité de Corse règlera à la SAS Canal Sud Corsica les factures émises par cette dernière dans le cadre de commandes régulièrement passées sans publicité ni mise en concurrence préalables, dans le respect des seuils règlementaires applicables, listées ci-après :
 - Facture n° 09FA0077 du 30 août 2009 pour 4.687,12 € TTC
 - Facture n° 10FA0071 du 30 septembre 2010 pour 227,24 € TTC

Article 3 : La Collectivité de Corse versera au surplus à la SAS Canal Sud Corsica, les intérêts moratoires se rattachant aux factures listées aux articles 1 et 2, calculés conformément à la règlementation applicable.

Le point de départ dudit calcul sera fixé pour chacune d'entre elles au 1^{er} jour du mois suivant son établissement, dès lors que les parties se trouvent dans l'impossibilité matérielle de déterminer la date de réception par le département de la Corse du Sud.

Article 4 : Sous réserve de l'application des dispositions de l'article 7, les sommes visées aux articles 1^{er} et 2 seront réglées dans leur intégralité dans le délai de 1 mois à compter de la date de signature des présentes.

Article 5 : Les prestations objet de la facture n° 15FA0072 du 31 décembre 2015, d'un montant pour 30.000,00 € TTC, feront l'objet d'un protocole de règlement ultérieur, pour le cas où la réalité de celles-ci viendrait à être établie de manière incontestable.

Article 6: Sous réserve de parfaite exécution des présentes, la SARL Canal Sud Corsica renonce à toutes actions relatives aux prestations objet des factures listées à l'article 1^{er}.

Article 7: Le présent protocole d'accord fera, si nécessaire, l'objet d'une homologation juridictionnelle par le Tribunal Administratif de Bastia, à la requête de la partie la plus diligente.

Fait sur neuf pages, avec une liste d'annexes et onze annexes en quatre exemplaires

A Ajaccio, le

Pour la Collectivité de Corse, Le Président du Conseil exécutif de Corse Pour la SAS CANAL SUD CORSICA, Son représentant légal en exercice